



## Les conséquences éthiques et juridiques de l'utilisation des médias sociaux dans la gestion des risques

***Workshop organisé par le groupe de travail « Risques et réseaux sociaux »***

8 avril 2016

Lieu : Bâtiment Bienvenue, Cité Descartes, Marne-la-Vallée (métro Noisy-Champs)

Les médias sociaux et notamment les réseaux sociaux et les smartphones modifient en profondeur le comportement des populations pendant les crises. D'ailleurs, des Etats-Unis à la Chine, les smartphones sont si importants pour le public que les autorités sont amenées à installer des stations de recharge dans l'attente du rétablissement de l'alimentation électrique après un désastre. Cette importance est directement liée à ce que les technophiles appellent la mobilité, cette capacité à communiquer en chaque lieux et chaque instant et ainsi se tenir informé et informer les siens.

Cette aptitude offerte à chacun de devenir source, relai et consommateur d'information en temps réel crée une nouvelle réalité qui telle Janus présentent deux visages : d'un côté une capacité inégalée de collecte d'information, d'identification des besoins pendant une crise, et de l'autre des rumeurs, fausses informations, des informations aux conséquences potentiellement funestes (rappelons-nous des informations diffusées par les chaînes d'informations lors de la prise d'otages de l'Hyper Casher) qui se propagent à la vitesse des ondes électromagnétiques voire même des canulars au goût douteux.

Et puis il y a toutes les conséquences non anticipées de l'usage des médias sociaux. Lors des attentats de janvier 2015, l'ensemble des barrages routiers mis en place par les forces de l'ordre dans la traque des frères Kouachi étaient visibles sur l'application *Waze*. Ils avaient simplement été reportés par les utilisateurs de cette application de trafic et navigation communautaire.

Les conséquences ne se limitent pas à la seule phase de crise. L'autonomisation qu'offrent les médias sociaux laisse apparaître de nouveaux acteurs de l'information du public, de la météo à la cartographie, ou à l'exposition à la radioactivité comme au Japon après le désastre de Fukushima. Ces voix différentes, voire dissonantes, peuvent placer des opérateurs officiels dans des situations délicates et confronter le public à des informations contradictoires. Qui croire alors ?

Enfin, pour compléter ce tour d'horizon, ces nouveaux usages génèrent de nouvelles attentes : certains utilisent Twitter pour contacter les services d'urgence et s'attendent à être entendus ! Dans un contexte de judiciarisation croissante de nos sociétés et notamment des désastres, illustré par le procès des « 7 de l'Aquila » consécutif au séisme du même nom en Italie en 2009, quelles pourraient être demain les conséquences juridiques de ces nouveaux usages ?

L'objectif de cette journée qui fait suite à une première journée d'étude en janvier 2015 sur l'utilisation des médias sociaux dans la gestion des crises est d'explorer ces questions. A quelle sauce les acteurs risquent d'être mangés demain entre des notions telles que les lanceurs d'alerte, la non-assistance à personne en danger, la mise en danger de la vie d'autrui....

Cette journée est construite autour de trois présentations et de discussions entre le public et les intervenants. Caroline Rizza illustrera à l'aide d'exemples concrets des réflexions socio-éthiques sur l'utilisation des réseaux sociaux en situation de crise ou d'urgence. Maître Thibault du Manoir de Juaye présentera les risques juridiques associés à la communication de crises et aux lanceurs d'alertes, ce point de vue juridique sera complété par la présentation de Maître Eric Barbry sur « l'usage des médias sociaux en situation de crise: opportunité ou menace ». Ces présentations seront suivies d'une table ronde d'échanges avec les participants.

Elle se déroulera le 8 avril 2016 de 9h30 à 13h00, Bâtiment Bienvenue, Cité Descartes, Marne-la-Vallée (métro Noisy-Champs). La participation à cette journée est gratuite mais l'inscription est obligatoire auprès de Julie Pétreille [afpcn@agroparistech.fr](mailto:afpcn@agroparistech.fr) avant le 1 avril 2016.

Les participants sont invités à envoyer par email à [bossu@emsc-csem.org](mailto:bossu@emsc-csem.org) avant la réunion les points ou cas qu'ils souhaiteraient voir discuter avec les intervenants lors de la table ronde.